

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2021

IV – INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES :

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES

Taxe foncière (bâti) :	302 799
Dont Locaux industriels (MU) :	296 916
Taxe foncière (non bâti) :	4 880 289
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	49
a. Réduction des bases des créations d'établissements	294 887
b. Exonération en zones d'aménagement du territoire	4 506 654
c. Locaux industriels	78 699
d. Autres allocations	

Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises :

Dotation pour perte de THLV :

Dotation TH (Mayotte) :

128 923

2. BASES NON TAXÉES

Bases exonérées par le conseil communautaire

Taxe foncière (bâti)	
Taxe foncière (non bâti)	
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	
Bases exonérées par la loi	10 795 789
Taxe foncière (bâti)	635 958
Taxe foncière (non bâti)	19 968 200
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	
Bases exonérées par la loi au titre des terres agricoles	

3. CVAE

- a. CVAE : part nette versée par les entreprises
b. CVAE : part dégrevée
c. CVAE : exonérations non compensées

772 432
215 900

4. TAXE D'HABITATION

- a. Bases hors résidences principales et locaux vacants
b. Bases des locaux vacants soumis à THLV
c. Taux figé de taxe d'habitation

1 898 931
12,26

5. PRODUIT DES IFR

Éoliennes & hydroliennes
Centrales électriques
Centrales photovoltaïques
Centrales hydrauliques
182 106
Transformateurs
44 576
Stations radioélectriques
80 089
Gaz – Stockage, transport...
6. FRACTION DE TVA
1 943 838

7. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX DE COTISATION FONCIÈRE DES ENTREPRISES

Taxe	Taux maximal de droit commun (15)	Taux maximum dérogatoire (16)	Taux maximum avec rattrapage (17)	Taux moyen 75 % (18)	Taux maximum avec capitalisation (19)	Taux maximum avec majoration spéciale (20)
1ère année de FPU						
FPU régime de croisière	24.45	24.56		18.77	24.45	25.88

EPCI en régime de croisière

Coefficients de variation du TMP des deux taxes foncières (22)	Taux moyen pondéré en cas de changement de périmètre (23)	Taux moyen communal 2021 (niveau national) (24)	Taux plafond 2021 (25)
0.995376	0.995486	26.45	52.90

Majoration spéciale du taux de CFE

Taux moyen pondéré des taxes foncières de 2020 national	20,28	43,97
Tx max de la mayo. spéciale		1,32

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2021

I - RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2021

I.A - CFE					
CFE	Bases d'imposition effectives 2020 ¹	Taux de référence pour 2021 ²	Taux d'imposition plafonné pour 2021 ³	Bases d'imposition prévisionnelles 2021 ⁴	Produit de référence (col.4 x col.2 ou 3) ⁵
	41 070 815	24,56	>>>	22 099 000	5 427 514
	Réserve de taux capitalisée ⁶	Réserve de taux utilisée ⁷	Taux voté ⁸	Taux mis en réserve ⁹	Produit de CFE unique (col.4 x col.8) ¹⁰
			25,88		5 719 221
Si décision de modifier la durée d'intégration des taux, indiquer ci-contre la nouvelle durée.....					

I.B – TAXES FONCIÈRES							
Taxes	Bases d'imposition effectives 2020 ¹	Taux de référence pour 2021 ^{2a}	Taux moyens pondérés des communes si fusion ^{2b}	Bases d'imposition prévisionnelles 2021 ³	Produit fiscal de référence (col 3 x col 2) ⁴	Taux votés ⁵	Produit correspondant (col 3 x col 5) ⁶
Taxe foncière (bâti)	37 983 882	3,00		28 705 000	861 150	3	861 150
Taxe foncière (non bâti)	406 348	3,45		509 000	17 561	3,45	17 561
Produit de référence des Taxes foncières					878 711	Prod. fisc. attendu TF	878 711

Aide au calcul des taux addit. par variation proportionnelle			
II n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas : - de reconduction des taux de référence - ou de variation différenciée	Taxes	Taux de référence pour 2021 ¹¹	Coefficient de variation proportionnelle ¹²
	Taxe foncière (bâti)	3,00	Produit attendu des TF ¹³
	Taxe foncière (non bâti)	3,45	878 711 = (6 décimales)
Produit de référence des TF total col.4			

I - RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2021

CVAE	IFER	TASCOM	TH	Taxe add. FNB	Fraction de TVA nationale	Total
988 332	306 771	89 357		232 809	69 501	3 630 608
Alloc. compensatrices	5 312 011	DCRTP	475 876	Versement FNGIR	Contribution FNGIR	2 317 358

III – TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2021										
6 597 932	+	1 686 770	+	5 787 887	+	2 317 358	+	1 943 838	=	13 699 069
Produit attendu des taxes à taux votés		Total autres taxes (cadre II)		Allocations compensatrices + DCRTP		Versement FNGIR		Contribution FNGIR		Fraction de TVA nationale
Montant total prév. 2021 au titre de la fiscalité directe locale										

A CAZENNE le 03 JUN 2021 le DIRECTEUR REG. DES FINANCES PUBLIQUES RODOLPH SAUVONNET

le 29/10/2021 Le président François RINGUET

